

Michel NADAUD
Commissaire-Enquêteur
36 route de Bourgogne
17610 CHERAC

ENQUETE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CARTE
COMMUNALE DE LA COMMUNE
DE GIVREZAC
(Charente Maritime)

CONCLUSIONS ET AVIS

L'enquête publique s'est déroulée dans les formes, conditions et délais prévus par l'arrêté municipal.

La publicité, la concertation organisée, la documentation présentée, ont été de nature à permettre une information locale suffisante et une appréciation accessible de l'objet et de la portée de l'opération.

Les différentes opinions ou volontés ont été mises en mesure de rechercher des précisions et de s'exprimer.

Aucune inscription n'a été enregistrée sur le registre pendant l'enquête.

Aucun courrier, par ailleurs, n'a été remis au commissaire-enquêteur.

Aucune substitution ou modification de pièce n'est apparue.

Aucun incident n'a marqué le cours de cette consultation.

Le projet soumis à l'enquête publique précise bien les deux zones à urbaniser :

- Le village de chez Reutin à l'intérieur des parcelles déjà construites ;
- et le bourg avec quelques extensions.

Pour les zones d'habitat le projet de carte communale a été modifié avant la présentation à l'enquête publique pour tenir compte de la réserve ou observation voir remarque concernant le secteur Nord- Est de la commune (parcelle OA 1103).

Ce projet, sans impact discordant au regard de l'affectation actuelle des lieux, sans coût écologique du point de vue des trames vertes ou bleues, est conforme aux dispositions des Art R. 104-28 du Code de l'Urbanisme et R. 122-8 du code de l'environnement.

Le projet présenté oriente, équilibre et maîtrise le développement de l'urbanisation.

Les aménagements sont pensés en termes d'objectif structurant, de besoin légitime, de faisabilité, de progrès social.

En prolongement de ces différentes considérations, des remarques et avis formulés par les personnes publiques associées, les services de l'Etat, le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** au présent projet de Carte Communale de la Commune de GIVREZAC (Charente Maritime).

A CHERAC le 27 Octobre 2017

Le Commissaire Enquêteur



Michel NADAUD